

[Synthèse des rapports d'activité 2016 des CAMSP](#) [1]

Moualek, J., Roux, C., Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). (2018). **Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Synthèse nationale des rapports d'activité 2016**. Paris : CNSA.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) procède au suivi de la mise en œuvre des plans nationaux à destination des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, et évalue chaque année les besoins prévisionnels de financement des établissements et services contribuant à leur accompagnement. Concernant les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), des programmes de création ou d'extension de structures ont été réalisés dans le cadre des plans nationaux handicap, en lien avec les plans périnatalité successifs, pour améliorer le suivi, l'accompagnement et les soins apportés à long terme aux nouveau-nés et aux jeunes enfants en risque de développer un handicap.

[Consulter le rapport \(Cnsa\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/synth%C3%A8se-des-rapports-dactivit%C3%A9-2016-des-camsp>

[2] <https://www.cnsa.fr/node/4944>